

**ACCOMPAGNER LES LYCEENS VERS  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**Vade-mecum à destination des acteurs de la communauté éducative**

## SOMMAIRE

---

EDITO.....	- 1 -
PREAMBULE .....	- 4 -
Pourquoi ce vade-mecum ? .....	- 4 -
A qui s'adresse-t-il ?.....	- 4 -
Quels leviers pour renforcer l'orientation au lycée ?.....	- 4 -
Calendrier prévisionnel spécifique à la classe terminale en 2018.....	- 5 -
UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉLÈVES VERS LE SUPÉRIEUR.....	- 8 -
Double professeur principal en classe terminale et tutorat.....	- 8 -
Deux temps forts : les semaines de l'orientation .....	- 8 -
Principes.....	- 9 -
Pilotage et mise en œuvre.....	- 10 -
La première semaine de l'orientation : un temps d'exploration et de réflexion .....	- 12 -
La deuxième semaine de l'orientation, focus sur les vœux de poursuite d'études post-baccalauréat .....	- 12 -
Réaffirmer le rôle du conseil de classe en terminale en matière d'orientation.....	- 12 -
Principes.....	- 12 -
Pilotage et mise en œuvre.....	- 12 -
METTRE AU SERVICE DE L'ORIENTATION VERS LE SUPÉRIEUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS.....	- 14 -
Le conseil d'orientation anticipé en classe de première .....	- 14 -
L'accompagnement personnalisé (AP) .....	- 14 -
Les travaux personnels encadrés (TPE) .....	- 14 -
La période de formation en milieu professionnel (PFMP).....	- 15 -
Les cordées de la réussite et le compagnonnage étudiant .....	- 15 -
Intervention de volontaires en service civique : les étudiants ambassadeurs.....	- 16 -
La période d'immersion dans l'enseignement supérieur .....	- 16 -
Les rencontres entre l'école et le monde professionnel .....	- 16 -
NOUVELLE PLATEFORME POUR UNE PROCEDURE D'AFFECTATION SIMPLE ET TRANSPARENTE .....	- 17 -
ANNEXES.....	- 17 -
Ressources .....	- 17 -
Ressources .....	- 18 -
Ressources .....	- 19 -



# PREAMBULE

---

## Pourquoi ce vade-mecum ?

Au moment où la procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur se transforme, ce vade-mecum est destiné à accompagner les acteurs de la communauté éducative dans l'amélioration de l'orientation au sein des établissements (lycées généraux, technologiques et professionnels).

## A qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse en priorité aux chefs d'établissements et aux professeurs principaux et plus largement à tous ceux qui contribuent à l'orientation des élèves.

## Quels leviers pour renforcer l'orientation au lycée ?

Remuscler l'orientation au lycée a pour ambition de mieux aider les élèves à construire leur projet d'avenir et à faire les choix pertinents pour réussir dans l'enseignement supérieur.

Les mesures en faveur de l'orientation sont ainsi remusclées avec principalement :

- le renforcement de l'accompagnement à l'orientation des lycéens ;
- la mise en place de deux semaines de l'orientation dans les lycées ;
- la consolidation du rôle du conseil de classe en Terminale en matière d'orientation ;

Ces dispositifs ont pour objectifs de :

- stimuler la réflexion des élèves sur leur projet scolaire et professionnel ;
- assurer un accompagnement personnalisé des élèves ;
- favoriser une construction progressive des projets d'orientation des lycéens ;
- assurer une meilleure continuité avec l'enseignement supérieur ;
- donner davantage de cohérence à la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur en faveur de l'accompagnement à l'orientation.

# NOUVELLE PLATEFORME POUR UNE PROCEDURE D'AFFECTATION SIMPLE ET TRANSPARENTE

---

## Une plateforme pour mieux connaître le contenu des formations disponibles

Le baccalauréat demeure le passeport d'entrée dans l'enseignement supérieur. Si tous les bacheliers ont la liberté de choisir la formation de leur choix, ils n'ont pas tous les mêmes chances d'y réussir. Pour y remédier les parcours seront personnalisés dans le cadre d'un contrat de réussite pédagogique.

### *S'informer*

La nouvelle plateforme sera présentée au début du mois de janvier.

La plateforme qui permettra aux lycéens de formuler leurs vœux de poursuite d'études après le baccalauréat sera ouverte à partir du 15 janvier 2018 selon une nouvelle formule.

Elle sera fondée sur la construction du projet d'orientation et rassemblera de nombreuses ressources permettant aux lycéens de mieux saisir la réalité des formations pour étoffer leurs projets.

Elle donnera accès à des informations précises et actualisées sur les formations, leurs contenus, l'organisation des enseignements, les taux de réussite, les débouchés et les capacités d'accueil.

On pourra y trouver les dates des journées portes ouvertes ou des semaines d'immersion, éventuellement un contact pour pouvoir échanger avec un responsable pédagogique.

La plateforme indiquera également les « attendus » de chaque formation. Les « attendus » sont les connaissances et les aptitudes qui sont nécessaires à un lycéen lorsqu'il entre dans l'enseignement supérieur. Ils prennent en compte les résultats scolaires des classes de première et terminale, les résultats aux épreuves anticipées du baccalauréat et, pour certaines filières, la motivation.

Tous les bacheliers conservent la liberté de choisir la formation de leur choix mais les universités pourront leur proposer des parcours personnalisés, adaptés à leur profil, afin de leur donner les mêmes chances de réussir.

### *Des vœux et des réponses individualisées*

Sur la plateforme, les élèves pourront formuler moins de 10 vœux pour éviter l'orientation par défaut. Ils ne seront pas classés. Chaque vœu doit donc être souhaité et motivé. Les formations seront, dans la mesure du possible, regroupées (exemple : PACES Ile-de-France ou à une « formation informatique à Bordeaux »).

Au sein des vœux émis par un bachelier, on distingue comme aujourd'hui deux types de formation : les formations sélectives (CPGE, BTS, DUT, écoles...) et les formations non sélectives.

Dans les deux formations, les dossiers et les projets des lycéens, notamment la « fiche Avenir », sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier.

#### **La fiche Avenir de quoi s'agit-il ?**

Une fois que les élèves ont formulé leurs vœux, les professeurs remplissent une fiche pour chacun des vœux. Les professeurs principaux en font la synthèse ce qui permet d'éclairer l'avis du chef d'établissement. Ces fiches sont alors transmises aux établissements d'enseignement supérieur qui les étudient.

Le tirage au sort est supprimé, tout comme l'algorithme d'affectation automatique. Le lycéen choisit parmi les propositions faites par les établissements.

Les formations sélectives conservent leur capacité à refuser un candidat. Le lycéen peut recevoir trois réponses : « Non », « Oui » ou « En attente » d'un désistement.

Les formations non-sélectives n'ont pas la possibilité de refuser un bachelier si des places restent vacantes. Le candidat reçoit alors la réponse « en attente » ou « Oui ».

En revanche, elles peuvent conditionner l'inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique dans le cas où elles estiment que le bachelier n'a pas les attendus requis. Le lycéen reçoit alors la réponse « Oui, si ».

#### **Le contrat de réussite pédagogique, de quoi s'agit-il ?**

Les universités proposeront aux étudiants des parcours adaptés à leurs profils. Dans tous les cas le candidat sera bien inscrit administrativement dans la filière qu'il a demandée. Les parcours pourront être pluridisciplinaires, construits à la carte, accélérés ou accompagnés, de durées variables, ils pourront s'interrompre et se reprendre en valorisant les acquis.

Les droits sociaux seront garantis sur la base de ces contrats pédagogiques. Au cours de ces formations, les étudiants acquièrent des crédits d'enseignements. Un directeur des études par grand champ disciplinaire suivra les étudiants et fera évoluer – avec l'étudiant – le contrat de réussite pédagogique.

Si l'université ne peut admettre tous les candidats pour des raisons de capacités d'accueil, la priorité sera donnée à ceux dont le parcours, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec la formation envisagée.

**Le recteur de région académique** est le garant du bon fonctionnement de la procédure d'entrée dans l'enseignement supérieur. Il préside la « commission d'accès au supérieur » qui réunira des chefs d'établissements de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et des représentants des collectivités locales. Cette commission aura pour rôle de rendre cohérente la carte des formations supérieures au niveau de la région académique et de mieux l'articuler aux besoins socio-économiques du territoire. Au cours de la phase complémentaire, elle devra identifier une formation pour les bacheliers n'ayant pas obtenu de proposition satisfaisante lors de la procédure d'affectation.

## Calendrier prévisionnel spécifique à la classe terminale en 2018

### Phase d'information : Novembre – décembre 2017

- Première semaine de l'orientation.
- Conseils de classe 1<sup>er</sup> trimestre : début décembre.

### Phase des vœux : Janvier–Mars 2018

Tout au long du 2<sup>e</sup> trimestre : les élèves poursuivent leur travail de recherche et d'orientation

- Mi-janvier 2018 : ouverture de la plateforme d'affectation ;
- mi-mars : clôture des vœux sur la plateforme ;
- de mi-mars à fin mars : conseils de classe 2<sup>e</sup> trimestre examen des vœux des lycéens ; le chef d'établissement émet un avis pour chaque vœu et transmet la « fiche Avenir » aux différents établissements d'enseignement supérieur.

### Phase de réception et d'acceptation des propositions : Mai-Juin 2018

- Mai :
  - Publication de propositions sur la plateforme à la suite de l'analyse des dossiers.
  - Acceptation des propositions par les futurs étudiants au fil de l'eau
- Mi-Juin :
  - Procédure suspendue pendant les épreuves du baccalauréat.
- Été :
  - Fin de phase d'inscription.

### Phase complémentaire: Juillet-Septembre2018

- Dès les résultats du baccalauréat, ouverture de la phase complémentaire.
- Septembre : fin de l'affectation, inscription pédagogique de tous les étudiants.

# UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES ÉLÈVES VERS LE SUPÉRIEUR

---

## Deux professeurs principaux en classe terminale et tutorat

Les chefs d'établissements nommeront un second professeur principal dans les classes de Terminales dès le mois de décembre 2017.

Les deux professeurs principaux auront pour mission d'assurer un suivi plus individualisé des élèves, de les guider dans l'élaboration de leur projet d'orientation, notamment en les conseillant et en suivant leurs démarches, en préparant avec eux les deux semaines de l'orientation, en leur fournissant des informations et des ressources, en les accompagnant dans leurs prises de contacts, leurs visites de salons ou de portes ouvertes au cours de l'année scolaire.

Les professeurs principaux « exercent les activités de coordination et de suivi » des élèves. Ils accompagnent les lycéens au cours de l'année dans la construction de leur projet d'orientation et les conseillent sur les progressions éventuellement attendues au regard des informations recensées auprès des membres de l'équipe pédagogique ; ils recensent les intentions d'orientation des élèves en vue de préparer le premier conseil de classe.

Les deux professeurs principaux seront en mesure de recevoir plus facilement et plus souvent les familles. Les familles sont ainsi mieux informées et échangent de manière régulière avec les équipes éducatives. Elles contribuent à l'accompagnement de leur enfant et au processus de construction de leur projet d'orientation.

Après que les élèves ont saisi leurs vœux, ils coordonnent la rédaction des « fiches Avenir » et préparent, en vue du deuxième conseil de classe, une synthèse des candidatures de chaque élève.

Le professeur principal doit veiller à la présentation aux lycéens du nouveau site d'admission et à ses procédures. À cette fin, des formations académiques pour les professeurs principaux sont prévues.

Le professeur principal peut organiser des ateliers en salle informatique d'aide à l'inscription et à la saisie des vœux sur la plateforme d'affectation.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves sera modulée pour prendre en compte le travail spécifique des professeurs principaux.

En renfort, les chefs d'établissements pourront également choisir de confier des missions de tutorat à des enseignants ou des conseillers principaux d'éducation (CPE). Les tuteurs accompagneront un groupe restreint d'élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation tout au long de l'année scolaire. Ils peuvent offrir un accompagnement renforcé sous forme d'actions de coaching. Ils interviennent en coopération avec les professeurs principaux et les PsyEN.

## Deux temps forts : les semaines de l'orientation



Ces semaines de l'orientation vont permettre à chaque lycéen de préciser son projet d'avenir. Les actions doivent contribuer à ouvrir la réflexion des élèves sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Il est important que cette réflexion ne se limite pas uniquement à leur environnement social et géographique proche.

Peuvent également être présentés les atouts de la mobilité ainsi que les opportunités de cursus en Europe et à l'international. Ils peuvent par ailleurs expliquer le dispositif de la « césure » qui peut utilement s'insérer dans le projet du lycéen.

Au cours de ces deux semaines, le lycéen pourra en effet :

- échanger avec les équipes pédagogiques de l'établissement sur son projet d'avenir ;
- rencontrer des acteurs de l'enseignement supérieur afin de mieux connaître les différentes filières de formation qui s'offrent à lui ;
- échanger avec des acteurs du monde économique et social ;
- prendre connaissance des ressources papiers et en ligne qui vont permettre de construire le projet professionnel.

Ces semaines de l'orientation peuvent aussi être l'occasion de présenter aux élèves et aux familles la nouvelle procédure d'affectation dans l'enseignement supérieur et donner des conseils quant aux démarches à suivre.

### *La première semaine de l'orientation : un temps d'exploration et de réflexion*

La première semaine de l'orientation se situe en amont du premier conseil de classe. Elle doit aider les lycéens à préciser leur projet d'avenir. L'objectif principal est de les informer sur les métiers et les études à entreprendre pour y accéder.

Cette semaine peut, par exemple, se dérouler dans l'établissement et prendre la forme d'un forum des métiers, des formations en mobilisant les établissements d'enseignement supérieur, les Centres d'information et d'orientation (CIO), les Services communs universitaires d'information et d'orientation (SCUIO) peuvent contribuer à l'organisation des semaines des professionnels, les parents et les anciens élèves.

Cette première semaine peut être l'occasion de mettre en place un tutorat inter-cycle : des étudiants assurent le tutorat d'élèves de classe terminale pour les accompagner dans leurs choix de poursuites d'études post-bac et pour faciliter leur entrée dans l'enseignement supérieur.

### *La deuxième semaine de l'orientation : déterminer ses vœux de poursuite d'études post-baccalauréat*

La deuxième semaine a lieu avant la fin de saisie des vœux pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la tenue du conseil de classe du deuxième trimestre.

L'objectif est de permettre aux élèves de classe terminale de formuler des choix de poursuite d'études réfléchis et éclairés.

Elle peut être l'occasion pour le lycéen de mieux se projeter dans les formations du supérieur en utilisant les ressources extérieures : la visite d'un CIO, d'un SCUJO, la participation à des salons, à des journées portes ouvertes, voire à des périodes d'immersion dans les formations supérieures.

### *Pilotage et mise en œuvre*

Chaque établissement est invité à fixer les modalités de mise en œuvre de ces deux semaines dédiées à l'orientation. Des actions peuvent être mutualisées au niveau des bassins de formation.

L'organisation de ces deux semaines d'orientation en lycée professionnel tiendra compte des spécificités liées aux périodes de formation en entreprise des lycéens et au calendrier souvent semestriel des conseils de classe.

Ces modalités peuvent faire l'objet d'échanges en conseil pédagogique puis être présentées par le chef d'établissement en conseil d'administration.

Ces semaines mobilisent tous les acteurs de l'éducation et de l'orientation à l'échelle de l'établissement, du bassin et de l'Académie. Elles doivent se construire en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur.

La construction d'un projet d'études et professionnel se prépare tout au long du lycée

	Classe de seconde	Classe de première	Classe terminale
Objectifs spécifiques	Préparer le choix de série de baccalauréat	Stimuler la réflexion sur le post-baccalauréat : prendre connaissance des grands domaines universitaires existants et du paysage des formations (universités, CPGE, STS, écoles...)	Préparer à la formulation des choix de poursuite d'études post-baccalauréat
Pistes d'actions communes	Faire intervenir des représentants de l'enseignement supérieur et des acteurs du monde économique et social Participer à des forums métiers, à des salons, aux journées portes ouvertes Apprendre à mener des recherches personnelles (Onisep, CIO, CIDJ, SCUJO) Accompagner les élèves pour une meilleure connaissance et utilisation des ressources numériques Faire intervenir des élèves/étudiants ou anciens élèves Organiser des expositions		
Pistes d'actions spécifiques aux différents	Visite d'entreprises, semaines d'entreprise Rencontres de	Entretiens avec des PsyEN / CIO Intervention des élèves	Présentation des filières de l'enseignement supérieur, des

niveaux	professionnels Présentation des différentes séries par les professeurs principaux et le/a PsyEN Intervention d'élèves de classe terminale pour présenter une voie ou série Réalisation d'interviews	de classe terminale pour présenter les spécialités d'enseignement des différentes séries Généraliser le conseil d'orientation anticipé Proposer des périodes d'immersion dans les établissements d'enseignement supérieur	domaines de formation et des mentions de diplômes Entretiens avec des PsyEN / CIO
---------	--	---	--

## Réaffirmer le rôle du conseil de classe en Terminale en matière d'orientation

### *Principes*

Le rôle du conseil de classe dans l'orientation des élèves de Terminale est renforcé. Les équipes éducatives engagent un dialogue avec les lycéens au cours de l'année afin de les accompagner dans la formulation de leurs vœux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Lors du conseil de classe du premier trimestre, l'équipe éducative prend connaissance des intentions d'orientation des élèves. Sur un document interne à l'établissement, elle formule des conseils et des recommandations pour alimenter la réflexion des lycéens ou, le cas échéant, les invite à affiner leur projet.

Cet accompagnement se poursuit tout au long du deuxième trimestre, pendant la phase de saisie sur la plateforme d'affectation. La communauté éducative dans son ensemble est engagée dans ce dialogue avec les lycéens notamment avec l'aide de deux professeurs principaux par classe terminale et des PsyEN.

Le deuxième conseil de classe examine tous les vœux des candidats afin de contribuer aux avis portés par le chef d'établissement. Cet avis doit être élaboré avec discernement et dans le souci de leur crédibilité sur le long terme auprès des établissements

### *Pilotage et mise en œuvre*

Le chef d'établissement prend appui sur les professeurs principaux et leurs qualités de coordination de l'équipe pédagogique et d'accompagnement de chaque élève en matière de suivi scolaire et de projet d'études. Il s'assure d'un dialogue fructueux entre le professeur principal et les parents d'élèves.

Il met en œuvre l'information des élèves et de leurs parents sur le calendrier et la procédure d'admission en enseignement supérieur.

À la suite du second conseil de classe et des échanges avec l'équipe pédagogique, le chef d'établissement émet un avis sur chaque vœu d'élève qui sera porté à la connaissance des établissements d'enseignement supérieurs sollicités.

## De nouveaux outils numériques pour mieux accompagner vers l'enseignement supérieur

Un nouvel espace proposé par l'ONISEP dédié aux lycéens de Terminale

Un espace dédié aux élèves de Terminale va être proposé par l'Onisep. Le lycéen y trouvera notamment :

- le panorama des filières avec des taux de réussite selon le baccalauréat préparé (baccalauréats des voies générale, technologique et professionnelle) et des informations sur les poursuites d'études les plus adaptées à chaque profil, des témoignages sur les métiers et les parcours jusqu'à l'insertion professionnelle ;
- Des « Mooc » (cours en ligne gratuits et ouverts à tous) proposés par les établissements d'enseignement supérieur pour comprendre le contenu des formations et les compétences attendues pour les suivre ;
- Un focus sur les filières en tension et sur les filières d'avenir.

□ Un service de conseil personnalisé renforcé monorientationenligne.fr

Proposé par l'Onisep, ce service permet à chaque lycéen d'échanger par « tchat », courriel ou téléphone avec des conseillers et des étudiants ambassadeurs sur son projet d'avenir. Des moyens humains supplémentaires sont mobilisés en académie (Services académiques d'information et d'orientation, Délégations régionales de l'Onisep, CIO) en lien avec les Services universitaires d'information et d'orientation pour répondre de manière personnalisée et territorialisée à l'ensemble des demandes.

## METTRE AU SERVICE DE L'ORIENTATION VERS LE SUPÉRIEUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS

---

Les choix d'orientation post-baccalauréat se construisent sur les trois années du lycée.

Sous la présidence du chef d'établissement, le conseil pédagogique doit permettre aux équipes d'interroger tous les dispositifs déjà mis en place dans l'établissement et les partenariats pouvant favoriser la construction par l'élève de son projet d'études.

Des partenariats sont à encourager entre des établissements du secondaire et des établissements de l'enseignement supérieur pour mettre en adéquation la demande d'information et de conseils des lycéens avec l'offre de formation de l'enseignement supérieur.

Les conventions existantes entre les universités et les lycées sur les formations post-baccalauréat, doivent favoriser ces développements.

### L'accompagnement personnalisé (AP)

L'accompagnement personnalisé permet d'approfondir les méthodes de travail au sein d'une discipline ou en interdisciplinarité ; il inclut une aide à l'orientation

En classe terminale, il porte sur les enseignements spécifiques de chaque série pour préparer les élèves aux méthodes de l'enseignement supérieur ainsi que sur la construction des choix d'orientation post-baccalauréat.

Il faut donc bien veiller à ce que ce volet orientation soit enseignée.

La contribution d'autres acteurs est possible : les PsyEN, les CPE, des représentants de champs professionnels et de filières d'études notamment peuvent intervenir.

### Les travaux personnels encadrés (TPE)

Les TPE visent à diversifier les modes d'appropriation des contenus des programmes en prenant appui sur une démarche interdisciplinaire. Ils visent également à développer chez les élèves les capacités d'autonomie et d'initiative dans la recherche et l'exploitation de documents, en vue de la réalisation d'une production qui fait l'objet d'une synthèse écrite et orale.

Six thèmes de travail, définis au niveau national et renouvelés par tiers tous les deux ans, sont établis pour les séries L, ES et S : trois thèmes sont communs aux trois séries, trois sont spécifiques à chaque série.

A la rentrée 2017, une nouvelle thématique, commune aux trois séries générales, intitulée « Agir pour son avenir » permet aux élèves de lier les TPE au parcours Avenir, de poursuivre leur découverte du monde économique et professionnel, de développer leur esprit d'initiative

et de création, de construire un parcours de formation et d'orientation cohérent intégrant la préparation de l'après-bac.

### Conseil d'orientation anticipé

Le renforcement de l'expérimentation du conseil d'orientation anticipé dès la classe de première lancée en 2011 contribue à mieux préparer les élèves et à améliorer leurs chances de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il peut être mis en place dans chacune des voies d'enseignement et ainsi bénéficier à tous les lycéens.

### La période de formation en milieu professionnel

Les périodes de formation en milieu professionnel constituent un temps d'acquisition de compétences professionnelles et de savoir-être ; elles sont aussi l'occasion pour les lycéens de mûrir, confirmer - ou infirmer- leur projet.

Les équipes éducatives doivent donc accompagner l'élève, au moment du suivi et de l'évaluation par un travail d'explicitation de ce qu'il a « appris » mais aussi de ce qu'il peut retirer de son expérience pour son propre projet d'insertion, (en termes de métier ou de secteur d'activité) ou de poursuite d'études.

Ce temps d'explicitation peut avoir une dimension collective dans l'établissement.

### Les cordées de la réussite et le compagnonnage étudiant

Le dispositif des cordées de la réussite vise à favoriser l'accès et la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur, notamment dans les filières d'excellence, quel que soit leur milieu socio-culturel d'origine. L'ambition est de faire évoluer les représentations des élèves sur ces filières et de les encourager à s'y engager.

Ce dispositif se traduit par la mise en place de partenariats entre, d'une part, un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur et, d'autre part, de lycées et de collèges. Un établissement d'enseignement supérieur, la « tête de cordée », coordonne le partenariat.

Un ensemble d'actions peuvent être mises en place comme du tutorat, de l'accompagnement scolaire et culturel ou la construction d'un internat. L'objectif est de contribuer à créer des réseaux de solidarité entre les jeunes des différents niveaux d'enseignement et de renforcer le continuum bac -3 / bac +3.

Ainsi, des étudiants volontaires pourront accompagner des lycéens dans la construction de leur projet d'orientation et lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur.

## Intervention de volontaires en service civique : les étudiants ambassadeurs

Le service civique permet à des jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois sur des missions d'intérêt général. Parmi les neuf domaines d'action reconnus prioritaires pour la Nation, le domaine « éducation pour tous » permet au volontaire de s'impliquer dans des missions complémentaires d'aide à l'information et à l'orientation auprès des élèves.

Il peut intervenir, sous la responsabilité d'un PsyEN, en établissement public local d'enseignement (EPL) et en centre d'information et d'orientation (CIO).

En lycée, le volontaire en service civique peut intervenir sur la connaissance des formations et des métiers, sur la connaissance de soi et le développement de la capacité à entreprendre ainsi que sur l'aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel.

En CIO, sous l'autorité du directeur du CIO, il peut contribuer à l'accueil du public, à la prise en charge des jeunes dans le cadre des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Il peut aussi venir en appui à l'organisation d'événements sur l'orientation ainsi qu'à l'alimentation et l'animation des réseaux sociaux.

Dans ce cadre, le volontaire peut apporter son appui dans l'accompagnement des lycéens. Pour l'aide à l'élaboration du projet d'orientation, il peut exercer un rôle de tutorat/mentorat auprès des élèves nécessitant un accompagnement renforcé. Son action peut également être tournée en direction des familles. Il peut les aider dans les démarches administratives. Enfin, il peut s'impliquer dans la valorisation des outils mis à disposition dans l'espace numérique dédié aux élèves de Terminale sur le site de l'Onisep.

## La période d'immersion dans l'enseignement supérieur

Des possibilités d'immersion dans les formations de l'enseignement supérieur, sur le modèle de ce qui existe déjà sur la classe de première, doivent pouvoir être organisées aux bénéfices des lycéens afin de leur permettre de mieux appréhender le contenu des formations, les modalités et méthodes d'enseignement, la réalité du travail attendu d'un étudiant.

## Les rencontres entre l'école et le monde professionnel

Événements nationaux (semaine école-entreprise, semaine de l'industrie, semaine de l'entrepreneuriat féminin, la journée de découverte du monde professionnel...) ou locaux (forums, visites d'entreprises, interventions en classe de professionnels ou de jeunes en formation...) sont des opportunités, pour les enseignants et les élèves de découvrir des métiers et/ou des secteurs professionnels. Pour jouer pleinement leur rôle dans la construction du projet professionnel ou d'études, ces événements doivent être pensés et préparés dans une logique permettant à l'élève d'être acteur.



# ANNEXES

---

## Ressources

- Folios : <http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs>
- Eduscol, ressources pour le parcours Avenir  
<http://eduscol.education.fr/cid54908/ressources-pour-le-parcours-avenir.html>
- Onisep, ressources pour le parcours Avenir  
<http://www.onisep.fr/Equipes-educatives/Ressources-pedagogiques/PARCOURS-AVENIR>
- Parcours Avenir, Le guide pratique à destination des chefs d'établissements
- La réserve citoyenne de l'éducation nationale <http://www.lareservcitoyenne.fr/>
- Intervenants extérieurs en milieu scolaire  
<http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-externes-en-milieu-scolaire.html#%20interventions>
- Mon orientation en ligne : <http://monorientationenligne.com/>
- Répertoire de pratiques pour la généralisation du conseil d'orientation anticipé en classe de première (DGESIP / DGESCO, 2014) :  
[http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/orientation-insertion\\_professionnelle/80/7/repertoire-pratiques-orientation-classe-premiere-2014\\_361807.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/orientation-insertion_professionnelle/80/7/repertoire-pratiques-orientation-classe-premiere-2014_361807.pdf)

### *Ressources*

Textes réglementaires sur le conseil de classe et son rôle dans l'orientation

## Ressources

- Texte officiel sur l'accompagnement personnalisé : circulaire n°2010-013 du 29 janvier 2010
- Accompagnement personnalisé,
  - « Aider le lycéen à construire son projet d'orientation »  
<http://eduscol.education.fr/cid54909/aider-le-lyceen-a-construire-son-projet-d-orientation.html>
  - « Accompagner le lycéen, méthodologie »  
<http://eduscol.education.fr/cid55003/accompagner-le-lyceen-methodologie.html>
- Le service civique : <http://www.service-civique.gouv.fr/>
- Les cordées de la réussite : <http://www.cordeesdelareussite.fr/>

- Le site éducol : Ressources et fiche pédagogique du nouveau thème de TPE « Agir pour son avenir » <http://eduscol.education.fr/cid47789/themes-nationaux.html>
- Répertoire de pratiques pour la généralisation du conseil d'orientation en classe de première (2014) [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/orientation-insertion\\_professionnelle/80/7/repertoire-pratiques-orientation-classe-premiere-2014\\_361807.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/orientation-insertion_professionnelle/80/7/repertoire-pratiques-orientation-classe-premiere-2014_361807.pdf)
- La semaine école – entreprise
  - <http://www.education.gouv.fr/cid56498/semaine-ecole-entreprise.html&xtmc=semaineecoleentreprise&xtnp=1&xtr=1>
  - <http://www.semaine-ecole-entreprise.com/>
- La semaine de l'industrie : <https://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie>

Semaine de l'entrepreneuriat féminin <http://www.semaine-entrepreneuriat-feminin.com/>